



# VOS COMMERCANTS FÊTENT NOËL

## RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre des manifestations de Fêtes de fin d'année une loterie.

### **Du 15 au 31 Décembre 2023**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 résidant en France métropolitaine.

**Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.**

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 15 au 31 Décembre 2023 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

### **LE JEU**

Il faut remplir le ticket remis par le commerçant participant à l'opération **intégralement** et immédiatement et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Les tirages au sort auront lieu dans les boutiques pour les paniers garnis, le tirage au sort du gros lot aura lieu le 16 janvier 2024 à la Ch'tite Cave 124 rue de Villars à Denain.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse chez le commerçant où ils auront gagné pour récupérer leur panier garni. Pour les gagnants du gros lot : le gagnant sera averti par téléphone et devra se présenter avec une pièce d'identité justifiant de ses nom et adresse à La Ch'tite Cave (124 rue Villars à Denain).

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont disponibles sur le site de l'Union du Commerce de Denain [www.commerce-denain.com](http://www.commerce-denain.com)

### **A GAGNER :**

- **80 paniers garnis d'une valeur de 50 € (1 par commerçant participant)**
- **Au tirage au sort final parmi tous les participants : 1 Voyage d'une valeur de 1 500 €**

Tout lot non réclamé avant le 31/01/2024 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).